

**PROCES-VERBAL N° 1
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le onze mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT ou REPRESENTE	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard	x		
MARRAST Christian	x		
DUPRAT Cathy	x		
DE CASTRO Stéphane	x		
LAFARGUE Paul	x		
BRUEL Virginie			x
ULTRA Jean-Charles	x		
VOUGO Vanessa	x		
CLAVERIE Yannick	x		
VAN WAES Jacques	x		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Cathy DUPRAT

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.



ORDRE DU JOUR

01	Lecture et approbation du compte-rendu du 15 décembre 2023
02	DCM 2024-001 Adhésion au Pôle Bien Vivre au Travail du CDG32
03	DCM 2024-002 Vote du compte de gestion 2023
04	DCM 2024-003 Vote du compte administratif 2023
05	DCM 2024-004 Affectation des résultats 2023
06	DCM 2024-005 Vote des subventions 2024
07	DCM 2024-006 Vote du taux des taxes
08	Préparation du budget primitif 2024
09	Point sur l'installation de la fibre
10	Questions diverses :



1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 15 décembre 2023

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2 / DCM 2024-001 Adhésion au Pôle Bien Vivre au Travail du CDG 32

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le Pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion du Gers, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle.

Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent et par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie).

Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

- de renouveler l'adhésion de la commune au Pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion du Gers
- d'adopter les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle
- d'autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des modalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

3 / DCM 2024-002 Vote du compte de gestion 2023

Monsieur Marrast, 1er adjoint, expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Babou, percepteur, à la clôture de l'exercice.

Monsieur Marrast le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de voter le compte de gestion.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

4 / DCM 2024-03 Vote du compte administratif 2023

Monsieur Marrast, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2023.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

VOTE le compte administratif

ARRETE ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	204 529.16
	Réalisé :	199 995.76
	Reste à réaliser :	1 605.56

Recettes	Prévu :	204 529.16
	Réalisé :	140 071.78
	Reste à réaliser :	7 378.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	592 128.42
	Réalisé :	129 089.33
	Reste à réaliser :	100.00

Recettes	Prévu :	592 128.42
	Réalisé :	601 065.56
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement (déficit) :	- 59 923.98
Fonctionnement (excédent) :	471 976.23
Résultat global :	412 052.25

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
8	8	0	0

5 / DCM 2023-04 Affectation des résultats 2023

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	43 728.81
- Un excédent reporté de :	428 247.42
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	471 976.23
- Un déficit d'investissement de :	59 923.98
- Un excédent des restes à réaliser de :	5 772.44
Soit un besoin de financement de :	54 151.54

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	471 976.23
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	54 151.54
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	417 824.69

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) / DEFICIT	59 923.98
---	-----------

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

6 / DCM 2024-05 Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir examiné toutes les demandes de subventions reçues, et après en avoir délibéré, arrête les sommes allouées comme indiquées dans le tableau suivant.

Article 65748	4 440 €
Subvention : Comité des fêtes	1000 €
Subvention : Compagnie des sapeurs-pompiers	400 €
Subvention : Club des aînés ruraux	(100 €)
Subvention : FNACA	50 €
Subvention : Lias en liesse	1000 €
Subvention : Parents d'élèves de Panjas	150 €
Subvention : AS les Mousquetaires (lycée de Nogaro)	40 €
Subvention : Croix-Rouge française	100 €
Subvention : RBAFC	100 €
Subvention : PAC Rugby	100 €
Subvention : Société de chasse Lias d'Armagnac	1000 €
Subvention : Société de pêche	50 €
Subvention : Tennis club d'Estang	150 €
Subvention : Tadam	(100 €)
Subvention : Première notes - école de musique d'Estang	100 €
Article 657362	1 000 €
CCAS Lias d'Armagnac	1 000 €
Article 65738	360 €
Subvention : OCCE Estang (coopérative scolaire)	150 €

Subvention : OCCE Panjas (coopérative scolaire)	150 €
Subvention : Collège Jean Rostand	60 €
Article 65568	9 030 €
Contribution : SIVU Ayzieu Lias Panjas	4 500 € sur avis somme à payer
Contribution : Syndicat SDE Auch	30 € sur avis somme à payer
Participation commune d'Estang (école)	4 500 € sur avis somme à payer

Total des subventions pour 2024 : 5 800 €
Total des contributions : 9 030 €

Une subvention exceptionnelle de 50 € supplémentaires est accordée à l'OCCE d'Estang pour participer au financement du voyage scolaire à Arreau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Que les subventions inscrites ne seront versées qu'à réception des bilans moraux et financiers des associations concernées
- D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des subventions au budget prévisionnel 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer les subventions ci-dessous mentionnées.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

7 / DCM 2024-06 Vote du taux des taxes

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'impositions directes perçues à leur profit.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE

De maintenir les taux inchangés pour 2024

Taxe	Taux votés 2024
Taxe sur le foncier bâti	47.49 %
Taxe sur le foncier non bâti	44,25 %
Taxe d'habitation	17.92 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	26,55 %

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

8 / Préparation du budget primitif 2024

Concernant le fonctionnement, le budget primitif est élaboré en suivant les principes définis par la commission

des finances qui s'est réunie le 22 février 2024, à savoir que les enveloppes de dépenses prévues au budget 2023 sont reportées, en prenant en compte l'inflation, l'augmentation du point d'indice (salaires et indemnités des élus) et des charges patronales.

Concernant l'**investissement**, il convient de se positionner sur les projets à inscrire au budget :

- 2131 Bâtiments publics :
 - la fin des travaux de l'église : traitement boiserie du porche (2 520 €), restauration des murs et peinture sacré-cœur (1750 €) et sacristie (en attente devis),
 - sol hangar : plusieurs options possibles Gravistar (22 800 €), enrobé noir (19 994.46 €), enrobé rouge (31 682.46 €) - les Conseillers souhaitent voir le revêtement Gravistar mis en place avant de prendre une décision.
- 2135 Travaux d'aménagement du hangar : achat d'un container pour le stockage des tables et des chaises du hangar (4 000 €), fresque sur le pignon du hangar (enveloppe de prévue de 6 500 €)
- 2188 Décorations de Noël, budget reconduit de 1 000 € pour compléter les investissements entrepris en 2023.

9 / Point sur l'installation de la fibre

Le déploiement de la fibre optique va débuter sur le NRO (Nœud de Raccordement Optique) d'Estang dont dépend la commune.

Les infrastructures disponibles en souterrain et en aérien ont été identifiées pour déterminer celles qui peuvent être réutilisées pour déployer la fibre.

Chaque fois que la fibre ne pourra pas suivre le parcours du cuivre, il faudra construire de nouvelles infrastructures de génie civil en posant de nouveaux poteaux ou en enfouissant des fourreaux. Tous les travaux sur le domaine public sont pris en charge par Gers Fibre. Ils devraient être achevés fin 2025.

Celles-ci sont représentées sur l'annexe jointe.

En parallèle, nous avons pointés les futurs points de raccordement pour nous assurer qu'aucune adresse actuelle ou à venir n'a été oubliée.

Le raccordement du domaine public aux habitations sera ensuite pris en charge par les opérateurs, si les infrastructures existantes sont utilisables (réseau aérien ou gaine en bon état). Dans le cas contraire, les frais de raccordement seront à la charge des particuliers.

10 / Questions diverses

Repas du 8 mai : Le traiteur est réservé pour la même formule qu'en 2023. Le repas sera finalement offert aux liassois, sur réservation

Etat des lieux salle des fêtes : en l'absence de personne volontaire et disponible au sein du conseil, Sabine de Castro s'est proposée pour faire les états des lieux d'entrée et de sortie afin de donner un sens à la caution qui est demandée en cas de dégradation. De plus, suite à un incident survenu sur lors d'une des dernières locations, il est décidé de proposer une prestation ménage à 75 €. Le principe de la caution est conservé, si la salle est rendue propre, la prestation est annulée.

Chariot du hangar : David Bushell s'occupe actuellement de changer les roues des chariots pour faciliter les déplacements et la mise en place des tables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h

Prochain conseil : jeudi 11/04 à 20h (vote du budget primitif)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms Prénoms	Fonction	Signature
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1 ^{er} adjoint	
DUPRAT Cathy	2 ^{ème} adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	